



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 janvier 2016**

Décision n° **CP-2016-0673**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique évacuant les eaux usées sous un terrain privé situé 6, rue Notre-Dame et appartenant au Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or - Approbation d'une convention

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 28 décembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 janvier 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Bernard (pouvoir à M. Kepenekian), Mme Belaziz.

Commission permanente du 11 janvier 2016**Décision n° CP-2016-0673**

objet : **Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique évacuant les eaux usées sous un terrain privé situé 6, rue Notre-Dame et appartenant au Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or - Approbation d'une convention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 14 décembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

La Métropole de Lyon a installé une canalisation souterraine évacuant les eaux usées d'un diamètre de 200 mm, sous une bande de terrain, d'une longueur de 85 mètres et une largeur de 3 mètres à l'intérieur d'une propriété, située 6, rue Notre-Dame à Albigny sur Saône, cadastrée AD 86 et appartenant au Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or.

Aux termes de la convention, le Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or consentirait, à titre purement gratuit, une servitude de passage sur son terrain, d'une canalisation publique évacuant les eaux usées, au profit de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'institution, à titre gratuit, au profit de la Métropole de Lyon, d'une servitude de passage d'une canalisation publique évacuant les eaux usées, sous un terrain privé situé 6, rue Notre Dame à Albigny sur Saône, cadastré AD 86 et appartenant au Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or,

b) - la convention à passer entre le Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or et la Métropole de Lyon concernant l'institution de cette servitude.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette servitude.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O2180, le 13 janvier 2014.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2016 - compte 6227 - fonction 733, pour un montant de 700 € correspondant au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2016.